

07

ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS

7.1	COMPTES ANNUELS	394
7.2	NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS ANNUELS	397
7.3	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	433

7.1 Comptes annuels

Bilan au 31 décembre 2025

Actif

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Opérations interbancaires et assimilées		3 183 120	3 032 537
Caisse, banques centrales		1 897 926	1 368 918
Effets publics et valeurs assimilées	5		
Créances sur les établissements de crédit	3	1 285 194	1 663 619
Opérations avec la clientèle	4	212 585	171 453
Opérations sur titres		2 563 055	2 508 476
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	139 892	140 729
Actions et autres titres à revenu variable	5	2 423 163	2 367 747
Valeurs immobilisées		6 837 602	6 837 630
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	286 926	286 926
Parts dans les entreprises liées	6-7	6 550 667	6 550 694
Immobilisations incorporelles	7		
Immobilisations corporelles	7	9	11
Capital souscrit non versé			
Actions propres	8	100 750	117 907
Comptes de régularisation et actifs divers		440 574	480 024
Autres actifs	9	386 708	419 904
Comptes de régularisation	9	53 866	60 120
TOTAL ACTIF		13 337 686	13 148 027

Passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Opérations interbancaires et assimilées		2 761 323	2 634 643
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	11	2 761 323	2 634 643
Comptes créditeurs de la clientèle	12	3 657 612	3 334 326
Dettes représentées par un titre	13	416 902	483 488
Comptes de régularisation et passifs divers		443 016	428 683
Autres passifs	14	415 510	406 375
Comptes de régularisation	14	27 506	22 308
Provisions et dettes subordonnées		347 258	358 472
Provisions	15-16-17	41 152	52 382
Dettes subordonnées	18	306 106	306 091
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)		37 149	37 149
Capitaux propres hors FRBG :	19	5 674 426	5 871 265
Capital souscrit		515 966	513 548
Primes d'émission		2 670 848	2 630 367
Réserves		63 526	63 285
Écart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau		1 797 803	1 935 880
Résultat en attente d'approbation/acompte sur dividendes			
Résultat de l'exercice		626 283	728 186
TOTAL PASSIF		13 337 686	13 148 027

Hors bilan

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2025	31/12/2024
ENGAGEMENTS DONNÉS			
Engagements de financements	26		
Engagements de garantie	26	2 902 061	2 042 441
Engagements sur titres	26		

(en milliers d'euros)		31/12/2025	31/12/2024
ENGAGEMENTS REÇUS			
Engagements de financement	26	1 750 000	1 750 000
Engagements de garantie	26		
Engagements sur titres	26		

Compte de résultat au 31 décembre 2025

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts et produits assimilés	27	90 975	104 102
Intérêts et charges assimilés	27	(202 985)	(271 154)
Revenus des titres à revenu variable	28	775 965	728 256
Commissions (produits)	29	5 376	3 594
Commissions (charges)	29	(2 625)	(6 356)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	30	11 026	16 169
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	31	36 685	177 658
Autres produits d'exploitation bancaire	32	24 313	24 210
Autres charges d'exploitation bancaire	32	(24 308)	(24 201)
Produit net bancaire		714 422	752 279
Charges générales d'exploitation	33	(57 737)	(55 614)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		(1)	(9)
Résultat brut d'exploitation		656 684	696 656
Coût du risque	34		
Résultat d'exploitation		656 684	696 656
Résultat net sur actifs immobilisés	35		
Résultat courant avant impôt		656 684	696 656
Résultat exceptionnel			
Impôt sur les bénéfices	36	(30 400)	31 530
Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées			
RÉSULTAT NET		626 283	728 186

7.2 Notes annexes aux états financiers annuels

Sommaire des notes annexes

NOTE 1	CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER – ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS À L'EXERCICE 2025	399	NOTE 5	TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE	411
1.1	Cadre juridique et financier	399	5.1	Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) – Ventilation par grandes catégories de contrepartie	412
1.2	Événements significatifs relatifs à l'exercice 2025	399	5.2	Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable	412
1.3	Événements postérieurs à l'exercice 2025	399	5.3	Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe – Analyse par durée résiduelle	412
NOTE 2	PRINCIPES, MÉTHODES COMPTABLES	399	5.4	Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe – Analyse par zone géographique	413
2.1	Créances sur les établissements de crédit et la clientèle – engagements par signature	399	NOTE 6	TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION ET DES FILIALES	413
2.2	Portefeuille-titres	401	6.1	Valeur estimative des titres de participation	414
2.3	Immobilisations	403	NOTE 7	VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	415
2.4	Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	403	7.1	Immobilisations financières	415
2.5	Dettes représentées par un titre	403	7.2	Immobilisations corporelles et incorporelles	415
2.6	Provisions	403	NOTE 8	ACTIONS PROPRES	416
2.7	Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)	403	NOTE 9	COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	416
2.8	Opérations sur les instruments financiers à terme et conditionnels	404	NOTE 10	DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DE L'ACTIF	417
2.9	Opérations en devises	404	NOTE 11	DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT – ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE	417
2.10	Engagements hors bilan	405	NOTE 12	COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE	417
2.11	Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement	405	12.1	Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par durée résiduelle	417
2.12	Avantages au personnel postérieurs à l'emploi	405	12.2	Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par zone géographique	418
2.13	Plan d'attribution d'actions et souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise	406	12.3	Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par agent économique	418
2.14	Charges et produits exceptionnels	406	NOTE 13	DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	419
2.15	Impôts sur les bénéficiaires (charge fiscale)	407	13.1	Dettes représentées par un titre – Analyse par durée résiduelle	419
NOTE 3	CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT – ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE	407	13.2	Emprunts obligataires (en monnaie d'émission)	419
NOTE 4	OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	408			
4.1	Opérations avec la clientèle – Analyse par durée résiduelle	408			
4.2	Opérations avec la clientèle – Analyse par zone géographique	408			
4.3	Opérations avec la clientèle – Encours douteux et dépréciations par zone géographique	409			
4.4	Opérations avec la clientèle – Analyse par agent économique	410			

NOTE 14	COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	420	NOTE 26	ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS	428
NOTE 15	PROVISIONS	420	NOTE 27	PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS	428
NOTE 16	ÉPARGNE-LOGEMENT	421	NOTE 28	REVENUS DES TITRES	429
NOTE 17	ENGAGEMENTS SOCIAUX – AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES	421	NOTE 29	PRODUIT NET DES COMMISSIONS	429
NOTE 18	DETTES SUBORDONNÉES – ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE	422	NOTE 30	GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS DE PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION	429
NOTE 19	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (AVANT RÉPARTITION)	422	NOTE 31	GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	430
NOTE 20	COMPOSITION DES CAPITAUX PROPRES	423	NOTE 32	AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	430
NOTE 21	OPÉRATIONS EFFECTUÉES AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS	423	NOTE 33	CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	431
NOTE 22	OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN DEVICES	423	33.1	Effectif par catégorie de personnel	431
NOTE 23	OPÉRATIONS DE CHANGE, PRÊTS ET EMPRUNTS EN DEVICES	424	NOTE 34	COÛT DU RISQUE	431
NOTE 24	OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME	424	NOTE 35	RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	431
24.1	Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle	426	NOTE 36	IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	432
24.2	Instruments financiers à terme : juste valeur	426	NOTE 37	AFFECTATION DES RÉSULTATS	432
24.3	Informations sur les swaps	427	NOTE 38	IMPLANTATIONS DANS LES ÉTATS OU TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS	432
NOTE 25	INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DÉRIVÉS	427	NOTE 39	RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION	432
			NOTE 40	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	432

Note 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER – ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS À L'EXERCICE 2025

1.1 Cadre juridique et financier

La société Amundi est une société anonyme au capital de 515 965 815 euros (soit 206 386 326 actions de 2,50 euros de valeur nominale).

Conformément à l'article 44 de la loi du 16 juillet 1992 portant adaptation au marché unique européen de la législation applicable en matière d'assurance et de crédit, Amundi a le statut d'établissement de crédit classé parmi les sociétés financières. Ce texte modifie l'article 18 de la loi bancaire 84-46 du 24 janvier 1984 et abroge l'article 99.

Dans le cadre de la loi de modernisation des activités financières n° 96-597 du 2 juillet 1997, Amundi a opté pour le statut de société financière, c'est-à-dire d'établissement de crédit.

Le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement a redéfini l'agrément d'Amundi le 19 février 2002. Amundi est agréé en qualité de société financière à délivrer des garanties en capital et/ou de performance dans le domaine de la gestion d'actifs, notamment au profit de clients du groupe Crédit Agricole ou d'OPCVM dont la gestion est assurée par celui-ci.

La Société est détenue à hauteur de :

- 68,35 % par le groupe Crédit Agricole ;
- 30,86 % par le public (y compris les salariés) ;
- 0,79 % en auto-détention.

Note 2 PRINCIPES, MÉTHODES COMPTABLES

La présentation des états financiers d'Amundi est conforme aux dispositions du règlement ANC N° 2014-07 qui regroupe dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Changement de méthode comptable

Le règlement ANC n° 2023-03, d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2025, a modifié divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Ainsi, le transfert de charges a été supprimé du règlement ANC n° 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

L'application de ce nouveau règlement constitue un changement de méthode comptable.

Ce changement n'a pas eu d'incidence significative dans les comptes annuels d'Amundi.

2.1 Créances sur les établissements de crédit et la clientèle – engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Amundi et la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07.

Elles sont ventilées selon leur durée résiduelle ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au groupe Amundi ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

La rubrique clientèle inclut les opérations réalisées avec la clientèle financière.

1.2 Événements significatifs relatifs à l'exercice 2025

Augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe

Le groupe Amundi a annoncé le 15 septembre 2025, par voie de communiqué de presse, le lancement d'une augmentation de capital réservée aux salariés dont le principe avait été autorisé par l'Assemblée générale du 27 mai 2025.

La période de souscription de cette augmentation de capital réservée aux salariés s'est achevée le 26 septembre 2025.

Plus de 2 500 collaborateurs issus de 15 pays ont participé à cette augmentation de capital en souscrivant à 967 064 actions nouvelles (soit 0,47 % du capital) pour un montant global de 43,4 millions d'euros.

Cette augmentation de capital est intervenue le 23 octobre 2025 en portant le nombre d'actions composant le capital d'Amundi à 206 386 326 actions. Au 31 décembre 2025, les salariés du groupe détiennent 2,4 % du capital contre 2,1 % au 31 décembre 2024.

1.3 Événements postérieurs à l'exercice 2025

Aucun événement significatif postérieur à la date de clôture de l'exercice, pris en compte en comptabilité ou non, n'est intervenu.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Le traitement comptable du risque de crédit est défini ci-après :

- L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes permet d'apprécier le niveau d'un risque de crédit.
- Les créances et les engagements par signature sont répartis entre les encours sains et douteux.

Créances saines

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines ou dégradées, elles demeurent dans leur poste d'origine.

Provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés

Amundi constate au titre des expositions de crédits des provisions au passif de son bilan pour couvrir les risques de crédit attendus sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) et/ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées).

Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant l'évolution du niveau de risque de crédit attendue.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours est dit douteux lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur ses flux de trésorerie futurs estimés. Les événements qui suivent sont des données observables, indicatives d'un encours douteux :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Le caractère douteux d'un encours peut résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

Une contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation douteuse.

Parmi les encours douteux, Amundi distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

Créances douteuses non compromises

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Créances douteuses compromises

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Le classement en encours douteux peut être abandonné et l'encours est porté à nouveau en encours sain.

Dépréciations au titre du risque de crédit sur les encours douteux

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par Amundi par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque.

Conformément au règlement ANC 2014-07, le Groupe a fait le choix d'enregistrer en coût du risque les effets de désactualisation des dépréciations.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, Amundi le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

2.2 Portefeuille-titres

Les règles relatives à la comptabilisation du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 du règlement ANC n° 2014-07.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, valeurs immobilisées, autres titres détenus à long terme, participation, parts dans les entreprises liées) en fonction de l'intention de gestion de l'entité et des caractéristiques de l'instrument au moment de la souscription du produit.

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont :

- soit acquis avec l'intention de les revendre ou vendus avec l'intention de les racheter à court terme ;
- soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opérations significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme ;
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé ;
- les titres empruntés (y compris le cas échéant les titres empruntés ayant fait l'objet d'un prêt reclassé en « titres de transaction prêtés ») dans le cadre des opérations de prêts/emprunts classés en titres de transaction et compensés avec les dettes représentatives de titres empruntés inscrites au passif du bilan.

Hormis dans les cas prévus par le règlement ANC 2014-07, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

À chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition.

À chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent.

Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

À la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour la valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens du règlement ANC 2014-07, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels Amundi dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement ANC 2014-07.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans les entreprises liées) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

À la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou de la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrés sous la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évalués, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent ;
- si le marché sur lequel est négocié le titre n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, Amundi détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, Amundi utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

Amundi enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement ANC 2014-07, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance ;
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

Amundi n'a pas opéré, en 2025, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07.

Rachat d'actions propres

Les actions propres rachetées par Amundi, dans le cadre d'un contrat de liquidité, sont enregistrées à l'actif du bilan dans un portefeuille de transaction pour leur valeur d'inventaire.

Les actions propres rachetées par Amundi dans le cadre de la couverture des plans d'attribution d'actions gratuites sont enregistrées dans un portefeuille de placement. Elles font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation si la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'achat, à l'exception des opérations relatives aux plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés selon le règlement ANC 2014-07.

2.3 Immobilisations

Amundi applique le règlement 2014-03 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'achèvement.

À l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissements suivants ont été retenus par Amundi à la suite de l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissements doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Installations techniques et agencements	5 ans
Matériel informatique	3 ans

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée résiduelle ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ;
- autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

2.6 Provisions

Amundi applique le règlement 2014-03 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Les fonds sont constitués par Amundi à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relève de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Au 31 décembre 2025, le solde de ce compte est de 37 149 milliers d'euros.

2.8 Opérations sur les instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement 2014-07.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Au 31 décembre 2025, les engagements financiers à terme s'élèvent à 524 676 milliers d'euros.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC n° 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Opérations de marché

Les opérations de marché regroupent :

- les positions ouvertes isolées (catégorie « a » de l'article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) ;
- la gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » de l'article 2522 du règlement ANC 2014-07) ;
- les instruments négociés sur un marché organisé, assimilé, de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction au sens du règlement ANC 2014-07.

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- en position ouverte isolée, négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé ;
- en position ouverte isolée, négociés sur des marchés de gré à gré, les charges et produits sont inscrits en résultat prorata temporis. De plus, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées *via* une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement ;
- faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.

2.9 Opérations en devises

Les actifs et passifs en devises sont convertis aux cours de change de fin d'exercice. Les pertes ou gains résultant de ces conversions, ainsi que les différences de change réalisées sur les opérations de l'exercice, sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au règlement ANC 2014-07, Amundi intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs dans la valeur de marché des dérivés. À ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1 du règlement précité) font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie sur les dérivés actifs (CVA - *Credit Valuation Adjustment*).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue d'Amundi.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS (*Credit Default Swap*) nominatifs cotés (ou CDS *Single Name*) ou les CDS indiciels ;
- en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS *Single Name* de contreparties de même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Opérations complexes

Une opération complexe se définit comme une combinaison synthétique d'instruments (de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents) comptabilisée en un seul lot ou comme une opération dont la comptabilisation ne relève pas d'une réglementation explicite et qui implique, de la part de l'établissement, un choix de principe.

Les produits et charges relatifs aux instruments négociés dans le cadre d'opérations complexes, notamment émissions d'obligations structurées, sont reconnus au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et des charges sur l'élément couvert. Ainsi, les variations de valeurs des instruments de couverture ne sont pas reconnues au bilan.

Dans le cadre de l'application du règlement ANC 2014-07, Amundi a mis en place une comptabilité multidevises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

2.10 Engagements hors bilan

Le hors bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour Amundi.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change.

2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion ainsi que l'intéressement sont constatés dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

Certaines sociétés du groupe se sont constituées en « Unité Économique et Sociale » (Amundi, Amundi AM, Amundi ITS, Amundi Finance, Amundi ESR, Amundi Immobilier, Amundi Intermédiation, Amundi Private Equity Funds, Société Générale Gestion, CPR AM et Amundi Transition Énergétique). Des accords relatifs à la participation des salariés et à l'intéressement ont été conclus dans ce cadre.

La participation et l'intéressement figurent dans les frais de personnel.

Les salariés mis à disposition par Crédit Agricole S.A. bénéficient des accords signés dans le cadre de l'UES de cette entité. La charge à payer estimée de la participation et de l'intéressement attribués dans ce cadre a été enregistrée dans les comptes.

2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Amundi a appliqué la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans le règlement ANC 2014-03.

Cette recommandation a été modifiée par l'ANC le 5 novembre 2021. Elle permet, pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite, de déterminer la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de :

- soit la date de prise de service du membre du personnel ;
- soit la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation.

En application de ce règlement, Amundi provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Depuis 2021, Amundi applique la détermination de la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation (i.e. convergence avec la décision IFRS IC d'avril 2021 portant sur IAS 19).

Les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus de 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 5,57 % ;
- une variation de moins de 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 5,97 %.

À l'intérieur du Groupe Amundi, Amundi Asset Management a formalisé un contrat d'assurance « Indemnités Fin de Carrière » (IFC) avec PREDICA et des conventions de mandat entre Amundi et les filiales de l'UES ont été signées. Cette externalisation des « IFC » se traduit par un transfert d'une partie de la provision de passif qui existait dans les comptes vers le contrat PREDICA.

Le solde non externalisé reste inscrit en provision de passif.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, Amundi n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

2.13 Plan d'attribution d'actions et souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise

Plan d'attribution d'actions

Des plans d'attributions d'actions de performance accordées à certaines catégories de salariés ont été mis en place.

Ces actions, livrées au terme d'une période d'acquisition entre 1 et 5 ans, font préalablement l'objet d'un rachat.

Elles feront l'objet d'une refacturation aux sociétés employeuses du groupe lors de la livraison des actions.

Ces plans d'attributions sont décrits ci-dessous :

Plans d'attributions d'actions de performance

Date de l'Assemblée générale autorisant le plan	10/05/2021	10/05/2021	10/05/2021	10/05/2021	12/05/2023	12/05/2023	12/05/2023	12/05/2023
Date du Conseil d'Administration	28/04/2022	28/04/2022	27/04/2023	27/04/2023	25/04/2024	25/04/2024	28/04/2025	28/04/2025
Date d'attribution des actions	28/04/2022	18/05/2022	27/04/2023	12/05/2023	25/04/2024	24/05/2024	28/04/2025	27/05/2025
Nombre d'actions attribuées	465 270	8 160	433 140	12 980	317 020	10 390	292 875	9 435
Modalités de règlement	Actions Amundi	Actions Amundi	Actions Amundi	Actions Amundi	Actions Amundi	Actions Amundi	Actions Amundi	Actions Amundi
Période d'acquisition des droits	28/04/2022 02/05/2025	28/04/2022 03/05/2027	27/04/2023 05/05/2026	27/04/2023 04/05/2028	25/04/2024 05/05/2027	24/05/2024 06/05/2029	28/04/2025 05/05/2028	27/05/2025 07/05/2030
Conditions de performance ⁽¹⁾	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Conditions de présence	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Actions restantes au 31 décembre 2024 ⁽²⁾	431 050	4 896	406 810	10 384	306 700	10 390		
Actions attribuées au cours de la période							292 875	9 435
Actions livrées au cours de la période	304 400	1 632		2 596		2 078		
Actions annulées ou caduques au cours de la période	126 650		128 890		13 970		9 407	
Actions restantes au 31 décembre 2025 ⁽²⁾		3 264	277 920	7 788	292 730	8 312	283 468	9 435

Juste valeur d'une action

Tranche 1	45,47 euros	53,60 euros	45,82 euros	54,00 euros	52,23 euros	60,75 euros	56,18 euros	65,05 euros
Tranche 2	n.a.	49,62 euros	n.a.	49,94 euros	n.a.	56,61 euros	n.a.	60,78 euros
Tranche 3	n.a.	45,47 euros	n.a.	45,82 euros	n.a.	52,23 euros	n.a.	56,18 euros
Tranche 4	n.a.	41,08 euros	n.a.	41,47 euros	n.a.	47,67 euros	n.a.	51,29 euros
Tranche 5	n.a.	36,76 euros	n.a.	37,12 euros	n.a.	43,11 euros	n.a.	46,40 euros

(1) Les conditions de performance sont basées sur le résultat net part du groupe (RNPG), le niveau de collecte, le coefficient d'exploitation du Groupe.

(2) Quantité d'actions sur la base d'une réalisation des conditions de performance à 100 %.

Souscriptions d'actions dans le cadre du plan d'Épargne Entreprise

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise, avec une décote maximum de 30 %, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'incessibilité de cinq ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

2.14 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes d'Amundi.

2.15 Impôts sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Amundi a mis en place depuis 2010 un dispositif d'intégration fiscale. Au 31 décembre 2019, 16 entités avaient signé une convention d'intégration fiscale avec Amundi. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

Suite à la signature, le 15 avril 2010, d'une convention d'intégration fiscale, Amundi est tête de groupe d'intégration fiscale. Ce groupe, en plus d'Amundi S.A, est composé des 16 sociétés suivantes :

- CPR Asset Management ;
- Amundi Finance ;
- Amundi Intermédiation ;
- Société Générale Gestion ;
- Amundi AM ;
- Amundi Immobilier ;
- Amundi Private Equity Funds ;
- Amundi ESR ;
- Amundi Finance Emissions ;
- LCL Emissions ;
- Amundi India Holding ;
- Amundi Ventures ;
- Valinter 19 ;
- Valinter 20 ;
- SNC Amundi IT Services ;
- ANATEC.

Note 3 CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT – ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2025						31/12/2024	
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
• à vue	7 985				7 985		7 985	63 069
• à terme	337 612	568 702	280 953	85 000	1 272 267	4 942	1 277 209	1 600 550
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés								
Total	345 597	568 702	280 953	85 000	1 280 252	4 942	1 285 194	1 663 619
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN	345 597	568 702	280 953	85 000	1 280 252	4 942	1 285 194	1 663 619
Comptes ordinaires								
Comptes et avances à terme								
Total								
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN								
TOTAL	345 597	568 702	280 953	85 000	1 280 252	4 942	1 285 194	1 663 619

Note 4 OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

4.1 Opérations avec la clientèle – Analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2025						31/12/2024
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total
Créances commerciales							
Autres concours à la clientèle	32 736	3 500	174 700		210 936	1 649	212 585
Valeurs reçues en pension livrée							
Comptes ordinaires débiteurs							
Dépréciations							
VALEUR NETTE AU BILAN	32 736	3 500	174 700		210 936	1 649	212 585

4.2 Opérations avec la clientèle – Analyse par zone géographique

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
France (y compris DOM-TOM)	196 600	159 700
Autres pays de L'UE	3 900	400
Autres pays d'Europe	10 436	10 580
Amérique du Nord		
Amérique Centrale et Latine		
Afrique et Moyen-Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Organismes internationaux		
Total en principal	210 936	170 680
Créances rattachées	1 649	773
Dépréciations		
VALEURS NETTES AU BILAN	212 585	171 453

4.3 Opérations avec la clientèle – Encours douteux et dépréciations par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2025				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
France (y compris DOM-TOM)	196 600				
Autres pays de L'UE	3 900				
Autres pays d'Europe	10 436				
Amérique du Nord					
Amérique Centrale et Latine					
Afrique et Moyen-Orient					
Asie et Océanie (hors Japon)					
Japon					
Organismes internationaux					
Créances rattachées	1 649				
VALEUR AU BILAN	212 585				

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2024				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
France (y compris DOM-TOM)	159 700				
Autres pays de l'UE	400				
Autres pays d'Europe	10 580				
Amérique du Nord					
Amérique Centrale et Latine					
Afrique et Moyen-Orient					
Asie et Océanie (hors Japon)					
Japon					
Organismes internationaux					
Créances rattachées	773				
VALEUR AU BILAN	171 453				

4.4 Opérations avec la clientèle – Analyse par agent économique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2025				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers					
Agriculteurs					
Autres professionnels					
Sociétés financières	42 836				
Entreprises	168 100				
Collectivités publiques					
Autres agents économiques					
Créances rattachées	1 649				
VALEUR AU BILAN	212 585				

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2024				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers					
Agriculteurs					
Autres professionnels					
Sociétés financières	26 880				
Entreprises	143 800				
Collectivités publiques					
Autres agents économiques					
Créances rattachées	773				
VALEUR AU BILAN	171 453				

Note 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

(en milliers d'euros)	31/12/2025				31/12/2024
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total
Effets publics et valeurs assimilées :					
• dont surcote restant à amortir effets publics					
• dont décote restant à amortir effets publics					
Créances rattachées effets publics					
Dépréciations effets publics					
Valeur nette au bilan					
Obligations et autres titres à revenu fixe :		14 848		125 000	139 848
Émis par organismes publics					
Autres émetteurs		14 848		125 000	139 848
• dont surcote restant à amortir obligations et autres titres à revenu fixe					
• dont décote restant à amortir obligations et autres titres à revenu fixe					
Créances rattachées obligations et autres titres à revenu fixe		53			53
Dépréciations obligations et autres titres à revenu fixe		(9)			(9)
Valeur nette au bilan		14 892		125 000	139 892
Actions et autres titres à revenu variable	9 143	2 427 198			2 436 341
Créances rattachées actions et autres titres à revenue variable					
Dépréciations actions et autres titres à revenue variable		(13 179)			(13 179)
Valeur nette au bilan	9 143	2 414 019		2 423 162	2 367 747
TOTAL	9 143	2 428 911		125 000	2 563 054
VALEURS ESTIMATIVES	9 143	2 536 282		125 000	2 670 425

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de placement s'élève à **107 419 milliers** d'euros au 31 décembre 2025 contre 68 769 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) – Ventilation par grandes catégories de contrepartie

<i>(en milliers d'euros)</i>	Encours Nets 31/12/2025	Encours Nets 31/12/2024
Administration et banques centrales (y compris États)		
Établissements de crédit	139 848	140 672
Sociétés financières	2 435 746	2 377 310
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	595	597
Divers et non ventilés		
Total en principal	2 576 189	2 518 579
Créances rattachées	53	77
Dépréciations	(13 188)	(10 181)
VALEURS NETTES AU BILAN	2 563 054	2 508 476

5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2025				31/12/2024			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres cotés			9 413	9 413			7 507	7 507
Titres non cotés	139 848		2 426 928	2 566 776	140 672		2 370 401	2 511 073
Créances rattachées	53			53	77			77
Dépréciations	(9)		(13 179)	(13 188)	(20)		(10 161)	(10 181)
VALEURS NETTES AU BILAN	139 892		2 423 162	2 563 054	140 729		2 367 747	2 508 476

5.3 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe – Analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2025							31/12/2024
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute (Obligations et autres titres à revenu fixe)			14 848	125 000	139 848	53	139 901	140 749
Dépréciations Obligations et autres titres à revenu fixe				(9)	(9)		(9)	(20)
VALEUR NETTE AU BILAN			14 848	124 991	139 839	53	139 892	140 729
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute Effets publics et valeurs assimilées								
Dépréciations Effets publics et valeurs assimilées								
VALEUR NETTE AU BILAN								

5.4 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe – Analyse par zone géographique

(en milliers d'euros)	Encours Nets 31/12/2025	Encours Nets 31/12/2024
France (y compris DOM-TOM)	14 848	15 672
Autres pays de l'UE	125 000	125 000
Autres pays de l'Europe		
Amérique du Nord		
Amérique Centrale et du sud		
Afrique et Moyen-Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total en principal	139 848	140 672
Créances rattachées	53	77
Dépréciations	(9)	(20)
VALEUR NETTE AU BILAN	139 892	140 729

Note 6 TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION ET DES FILIALES

Situation au 31/12/2025											
(en milliers d'euros)	Société	Devise	Informations financières		Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	CA HT du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
			Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeur brute					
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de Amundi SA											
1) PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES DÉTENUES DANS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (PLUS DE 50 % DU CAPITAL)											
2) PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES DÉTENUES DANS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (10 À 50 % DU CAPITAL)											
AMUNDI FINANCE	EUR	40 320	548 199	23,87 %	227 358	227 358		185 450	116 992	36 043	
3) AUTRES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES (PLUS DE 50 % DU CAPITAL)											
AMUNDI AM	EUR	1 143 616	5 820 552	100 %	5 323 774	5 323 774		1 880 385	1 751 994	500 141	
AMUNDI IMMOBILIER	EUR	16 685	68 907	99,99 %	63 989	63 989		103 263	28 918	33 290	
AMUNDI PRIVATE EQUITY FUNDS	EUR	12 394	53 718	59,93 %	33 998	33 998		50 505	19 145	14 701	
CPR ASSET MANAGEMENT ⁽¹⁾	EUR	61 462	47 094	88,14 %	159 937	159 937		397 441	94 218	114 842	
SOCIETE GENERALE GESTION	EUR	567 034	51 133	99 %	737 437	737 437		399 266	77 972	69 075	
4) AUTRES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES (10 À 50 % DU CAPITAL)											
5) AUTRES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES (1 À 10 % DU CAPITAL)											
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieur à 1 % du capital de Amundi SA											
	EUR				4 506	4 175					
TOTAL FILIALES ET PARTICIPATIONS					6 550 997	6 550 667					

(1) Opération de fusion absorption entre BFT INVESTMENT MANAGERS et CPR ASSET MANAGEMENT (entité absorbante) au 01/10/2025 avec rétroactivité au 01/01/2025.

L'information « résultat du dernier exercice » concerne le résultat de l'exercice en cours.

6.1 Valeur estimative des titres de participation

(en milliers d'euros)	31/12/2025		31/12/2024	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
• Titres non cotés ⁽¹⁾	6 550 997	22 055 707	6 550 997	6 550 694
• Titres cotés				
• Avances consolidables				
• Créances rattachées				
• Dépréciations	(331)		(304)	
VALEUR NETTE AU BILAN	6 550 667	22 055 707	6 550 694	6 550 694
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
• Titres non cotés				
• Titres cotés				
• Avances consolidables				
• Créances rattachées				
• Dépréciations				
Sous-total titres de participation				
Autres titres détenus à long terme				
• Titres non cotés				
• Titres cotés	286 926	366 547	286 926	316 603
• Avances consolidables				
• Créances rattachées				
• Dépréciations				
Sous-total autres titres détenus à long terme	286 926	366 547	286 926	316 603
VALEUR NETTE AU BILAN	286 926	366 547	286 926	316 603
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	6 837 593	22 422 253	6 837 620	6 867 297
(en milliers d'euros)				
TOTAL VALEURS BRUTES				
Titres non cotés	6 550 997	22 055 707	6 550 997	6 550 694
Titres cotés	286 926	366 547	286 926	316 603
TOTAL	6 837 923	22 422 253	6 837 923	6 867 297

(1) Pour les titres non cotés, c'est désormais la juste valeur qui est indiquée en valeur estimative.

Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

7.1 Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	01/01/2025	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2025
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	6 550 998				6 550 998
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations	(304)	(29)	2		(331)
VALEUR NETTE AU BILAN	6 550 694	(29)	2		6 550 667
Titres de participation					
Valeurs brutes					
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	286 926				286 926
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN	286 926				286 926
TOTAL	6 837 620	(29)	2		6 837 593

7.2 Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	01/01/2025	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2025
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	46	1			47
Amortissements et dépréciations	(36)		(1)		(37)
VALEUR NETTE AU BILAN	10	1	(1)		10
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	420				420
Amortissements et dépréciations	(420)				(420)
VALEUR NETTE AU BILAN					
TOTAL	10	1	(1)		10

Note 8 ACTIONS PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/2025			31/12/2024
	Titres de transaction	Titres de placement	Valeurs immobilisées	Total
Nombre	122 522	1 509 324		1 631 846
Valeurs comptables	8 650	92 100		100 750
Valeurs de marché	8 650	92 100		100 750
				1 992 485

Les actions propres détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité sont comptabilisées en portefeuille de transaction.

Les actions propres détenues dans le cadre de la couverture d'un plan d'attributions d'actions sont comptabilisées en portefeuille de placement.

Note 9 COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Autres actifs ⁽¹⁾		
Instruments conditionnels achetés	1 868	6 312
Comptes de stock et emplois divers		
Débiteurs divers ⁽²⁾	384 840	413 592
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement		
VALEUR NETTE AU BILAN	386 708	419 904
Compte de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert		
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme		
Autres produits à recevoir	41 760	52 740
Charges constatées d'avance	213	274
Charges à répartir	3 577	755
Autres comptes de régularisation	8 316	6 351
VALEUR NETTE AU BILAN	53 866	60 120
TOTAL	440 574	480 024

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) Dont 2 490 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

Note 10 DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DE L'ACTIF

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/2024	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2025
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle						
Sur opérations sur titres	12 143	1 560	(181)		(4)	13 518
Sur valeurs immobilisées						
Sur autres Actifs						
TOTAL	12 143	1 560	(181)		(4)	13 518

Note 11 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT – ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2025						31/12/2024
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total
Établissements de crédit							
Comptes et emprunts :							
• à vue	1 199 700				1 199 700	64	1 199 764
• à terme	168 375	340 000	1 050 000		1 558 375	3 184	1 561 559
Valeurs données en pension							
Titres donnés en pension livrée							
VALEUR AU BILAN	1 368 075	340 000	1 050 000		2 758 075	3 248	2 761 323

Note 12 COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

12.1 Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2025				Total en principal	Dettes rattachées	Total	31/12/2024
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans				
Comptes ordinaires créditeurs								
Comptes d'épargne à régime spécial :								
• à vue								
• à terme								
Autres dettes envers la clientèle	689 600	162 000	2 777 684		3 629 284	28 328	3 657 612	3 334 326
• à vue	72 600				72 600	4	72 604	41 403
• à terme	617 000	162 000	2 777 684		3 556 684	28 324	3 585 008	3 292 923
Valeurs données en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	689 600	162 000	2 777 684		3 629 284	28 328	3 657 612	3 334 326

12.2 Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2025	31/12/2024
France (y compris DOM-TOM)	2 850 284	2 646 700
Autres pays de l'UE	779 000	666 000
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amérique Centrale et Latine		
Afrique et Moyen-Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Non ventilés et organismes internationaux		
Total en principal	3 629 284	3 312 700
Dettes rattachées	28 328	21 626
VALEURS AU BILAN	3 657 612	3 334 326

12.3 Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par agent économique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2025	31/12/2024
Particuliers		
Agriculteurs		
Autres professionnels		
Sociétés financières	3 629 284	3 312 700
Entreprises		
Collectivités publiques		
Autres agents économiques		
Total en principal	3 629 284	3 312 700
Dettes rattachées	28 328	21 626
VALEUR AU BILAN	3 657 612	3 334 326

Note 13 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

13.1 Dettes représentées par un titre – Analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2025						31/12/2024
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total
Bons de caisse							
Titres du marché interbancaire							
Titres de créances négociables	8 224	18 702	295 801	85 000	407 727	9 175	483 488
Emprunts obligataires							
Autres dettes représentées par un titre							
VALEUR AU BILAN	8 224	18 702	295 801	85 000	407 727	9 175	483 488

13.2 Emprunts obligataires (en monnaie d'émission)

(en milliers d'euros)	Durée résiduelle			Encours	
	< 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	31/12/2025	31/12/2024
Euro	18 702	295 801	85 000	399 503	458 374
• Taux fixe					
• Taux variable	18 702	295 801	85 000	399 503	458 374
Autres devises de l'Union européenne	8 224			8 224	17 438
• Taux fixe					
• Taux variable	8 224			8 224	17 438
Dollar					
• Taux fixe					
• Taux variable					
Yen					
• Taux fixe					
• Taux variable					
Autres devises					
• Taux fixe					
• Taux variable					
Total principal	26 926	295 801	85 000	407 727	475 813
• Taux fixe					
• Taux variable	26 926	295 801	85 000	407 727	475 813
Dettes rattachées				9 175	7 675
VALEUR AU BILAN	36 101	295 801	85 000	416 902	483 488

Note 14 COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2025	31/12/2024
Autres passifs ⁽¹⁾		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	4 759	5 525
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers	410 751	400 850
Versements restant à effectuer sur titres		
Valeur au bilan	415 510	406 375
Comptes de régularisation		
• Comptes d'encaissement et de transfert		
• Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
• Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	693	1 554
• Produits constatés d'avance		
• Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme		
• Autres charges à payer	26 247	20 515
• Autres comptes de régularisation	565	240
Valeur au bilan	27 505	22 308
TOTAL	443 015	428 683

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

Note 15 PROVISIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2025	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2025
Provisions						
Pour engagements de retraite et assimilés						
Pour autres engagements sociaux						
Pour risques d'exécution des engagements par signature						
Pour litiges fiscaux						
Pour autres litiges						
Pour risques pays						
Pour risques de crédit						
Pour restructurations						
Pour impôts						
Sur participations						
Pour risques opérationnels						
Autres provisions	52 382			(11 230)		41 152
VALEUR AU BILAN	52 382			(11 230)		41 152

Note 16 ÉPARGNE-LOGEMENT

Néant.

Note 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX – AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES

Variations de la dette actuarielle

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Dette actuarielle au 31/12/N-1	354	389
Coûts des services rendus sur la période	20	20
Coût financier	14	15
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées		
(Gains)/pertes actuariels	2	(70)
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	390	354

Variations de juste valeur des actifs des régimes

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31/12/N-1	875	820
Rendement attendu des actifs	32	30
Gains/pertes actuariels		25
Cotisation de l'employeur		
Cotisation de l'employé		
Modification/réduction/liquidation de régime		
Variation de périmètre		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées par le fonds		
JUSTE VALEUR DES ACTIFS/DROIT À REMBOURSEMENT AU 31/12/N	907	875

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Coûts des services rendus sur la période	20	20
Coût financier	14	15
Rendement attendu des actifs sur la période		
Amortissement du coût des services passés		
Autres gains ou pertes		
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT	34	35

Position nette

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Dette actuarielle au 31/12/N	390	354
Impact de la limitation d'actifs		
Juste valeur des actifs en fin de période	(907)	(875)
POSITION NETTE (PASSIF)/ACTIFSAU 31/12/N	517	521

Note 18 DETTES SUBORDONNÉES – ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2025						31/12/2024
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total
Dettes subordonnées à terme			300 000		300 000	6 106	306 106
• Euro			300 000		300 000	6 106	306 106
• Dollar							
Titres et emprunts participatifs							
Autres emprunts subordonnés à terme							
Dettes subordonnées à durée indéterminée							
VALEURS AU BILAN			300 000		300 000	6 106	306 106

Note 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (AVANT RÉPARTITION)

(en milliers d'euros)	Capital	Primes, réserves et report à nouveau	Acompte sur dividendes	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2024	513 548	4 629 530			728 186	5 871 265
Dividendes versés au titre de 2024		(866 262)				(866 262)
Variation de capital	2 418					2 418
Variation des primes et réserves		40 723				40 723
Affectation du résultat social		728 186			(728 186)	
Report à nouveau						
Résultat de l'exercice 2025					626 283	626 283
Autres variations						
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2025	515 966	4 532 177			626 283	5 674 426

Le capital social est composé de 206 386 326 actions de 2,50 euros de valeur nominale.

Le montant des dividendes distribués par AMUNDI SA s'élève à 866 262 milliers d'euros après neutralisation des dividendes sur actions propres pour 6 769 milliers d'euros.

L'augmentation du capital de 2 418 milliers d'euros réservée aux salariés en date du 23/10/2025.

Note 20 COMPOSITION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres	5 674 426	5 871 265
Fonds pour risques bancaires généraux	37 149	37 149
Dettes subordonnées et titres participatifs	306 107	306 091
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	6 017 682	6 214 505

Note 21 OPÉRATIONS EFFECTUÉES AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
	Opérations avec les entreprises liées et les participations	Opérations avec les entreprises liées et les participations
Créances	1 512 671	1 850 801
Sur les établissements de crédit et institutions financières	1 285 194	1 663 619
Sur la clientèle	212 585	171 453
Obligations et autres titres à revenu fixe	14 892	15 729
Dettes	6 725 041	6 275 060
Sur les établissements de crédits et institutions financières	2 761 323	2 634 643
Sur la clientèle	3 657 612	3 334 326
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	306 106	306 091
Engagements donnés		
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit		
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Garanties données à des établissements de crédit		
Garanties données à la clientèle		
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés		

Note 22 OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN DEVISES

(en milliers d'euros)	31/12/2025		31/12/2024	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	13 134 898	13 274 589	12 919 101	13 068 819
Autres devises de l'UE	59	8 220	116	17 498
Franc Suisse		63		
Dollar	2 226	52 256	2 906	58 804
Yen	200 483	1	225 897	1
Autres devises	20	2 557	7	2 906
TOTAL	13 337 686	13 337 686	13 148 027	13 148 027

Note 23 OPÉRATIONS DE CHANGE, PRÊTS ET EMPRUNTS EN DEVISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2025		31/12/2024	
	à recevoir	à livrer	à recevoir	à livrer
Opérations de change au comptant				
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme				
Devises				
Euros				
Prêts et emprunts en devises	54 175		61 379	
TOTAL	54 175		61 379	

Note 24 OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2025			31/12/2024
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
Opérations fermes	21 182	402 381	423 563	479 727
Opérations sur marchés organisés ⁽¹⁾				
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations de gré à gré ⁽¹⁾	21 182	402 381	423 563	479 727
Swaps de taux d'intérêt	21 182	111 343	132 525	135 262
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change		15 836	15 836	33 915
FRA				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers		275 202	275 202	310 551
Autres contrats à terme				
Opérations conditionnelles		116 949	116 949	219 559
Opérations sur marchés organisés				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
* Achetés				
* Vendus				
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
* Achetés				
* Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
* Achetés				
* Vendus				

	31/12/2025			31/12/2024
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Opérations de gré à gré		116 949	116 949	219 559
Options de swap de taux :				
* Achetés				
* Vendus				
Autres instruments de taux d'intérêt à terme				
* Achetés				
* Vendus				
Instruments de taux de change à terme :				
* Achetés				
* Vendus				
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
* Achetés		116 949	116 949	219 559
* Vendus				
Autres instruments à terme				
* Achetés				
* Vendus				
Dérivés de crédit				
Contrats de dérivés de crédit :				
* Achetés				
* Vendus				
TOTAL	21 182	519 330	540 512	699 286

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

24.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	Total au 31/12/2025			Dont opérations effectuées de gré à gré			Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans
	Futures								
Options de change									
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
FRA									
Swaps de taux d'intérêt		47 525	85 000		47 525	85 000			
Swaps de devises									
Caps, Floors, Collars									
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices	26 926	248 276		26 926	248 276				
Opérations conditionnelles sur actions et indices	37 404	79 545		37 404	79 545				
Dérivés sur actions, indices boursiers									
Sous total	64 330	375 346	85 000	64 330	375 346	85 000			
Opérations de change à terme	15 836			15 836					
TOTAL GÉNÉRAL	80 166	375 346	85 000	80 166	375 346	85 000			

24.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

(en milliers d'euros)	31/12/2025		31/12/2024	
	Juste valeur	Encours notionnel	Juste valeur	Encours notionnel
Futures				
Options de change				
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
FRA				
Swaps de taux d'intérêt	8 842	132 525	4 652	135 262
Swaps de devises				
Caps, Floors, Collars				
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	(5 285)	392 151	(3 811)	530 110
Sous total	3 558	524 676	842	665 372
Opérations de change à terme	6	15 836	(30)	33 915
TOTAL	3 564	540 512	811	699 286

24.3 Informations sur les swaps

CONTRATS D'ÉCHANGE DE TAUX D'INTÉRÊT ET DE DEVISES

(en milliers d'euro)

	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux		21 182		111 343
Contrats assimilés ⁽¹⁾				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 1er du règlement 90.15 du CRBF.

Note 25 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DÉRIVÉS

(en milliers d'euros)	31/12/2025			31/12/2024		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés						
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	6 478		6 478	7 946		7 946
Risques sur les autres contreparties						
Total avant effet des accords de compensation	6 478		6 478	7 946		7 946
Dont risques sur contrats de :						
taux d'intérêt, change et matières premières	8 842		8 842	4 645		4 645
Dérivés actions et sur indices	(2 364)		(2 364)	3 301		3 301
Total avant effet des accords de compensation	6 478		6 478	7 946		7 946
Incidences des accords de compensation						
TOTAL APRÈS EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION	6 478		6 478	7 946		7 946

Note 26 ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2025	31/12/2024
ENGAGEMENTS DONNÉS	2 902 061	2 042 441
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de garantie	2 902 061	2 042 441
Engagements d'ordre d'établissement de crédit		
Engagements d'ordre de la clientèle	2 902 061	2 042 441
Engagements sur titres		
• Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
• Autres engagements à donner		
ENGAGEMENTS REÇUS	1 750 000	1 750 000
Engagements de financement	1 750 000	1 750 000
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit	1 750 000	1 750 000
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie		
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit		
Engagements de garantie reçus de la clientèle		
Engagements sur titres		
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus		

Note 27 PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2025	31/12/2024
Sur opérations avec les établissements de crédit	71 990	89 615
Sur opérations avec la clientèle	5 861	8 894
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	5 918	5 589
Produit net sur opérations de macro-couverture		
Autres intérêts et produits assimilés	7 206	5
Intérêts et produits assimilés	90 975	104 102
Sur opérations avec les établissements de crédit ⁽¹⁾	(88 257)	(125 973)
Sur opérations avec la clientèle	(93 743)	(111 776)
Charge nette sur opérations de macro-couverture	(855)	(1 143)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(20 131)	(28 803)
Autres intérêts et charges assimilées		(3 459)
Intérêts et charges assimilées	(202 986)	(271 154)
TOTAL PRODUITS NETS D'INTÉRÊT ET REVENUS ASSIMILÉS	(112 011)	(167 052)

(1) Dont 14 197 milliers d'euros au titre des charges relatives aux dettes subordonnées.

Note 28 REVENUS DES TITRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2025	31/12/2024
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	774 620	727 909
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	1 345	347
Opérations diverses sur titres		
Revenus des titres variables	775 965	728 256
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES	775 965	728 256

Note 29 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2025			31/12/2024		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit						
Sur opérations avec la clientèle						
Sur opérations sur titres	8	(2 625)	(2 617)		(6 356)	(6 356)
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	5 368		5 368	3 594		3 594
Sur prestations de services financiers						
Provision pour risques sur commissions						
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	5 376	(2 625)	2 751	3 594	(6 356)	(2 761)

Note 30 GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS DE PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2025	31/12/2024
Solde des opérations sur titres de transaction	2 152	1 117
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés		
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	8 874	15 052
GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATIONS	11 026	16 169

Note 31 GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	(1 560)	(7 377)
Reprises de dépréciations	180	97 553
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	(1 380)	90 176
Plus-values de cession réalisées	49 546	99 503
Moins-values de cession réalisées	(11 481)	(12 021)
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	38 065	87 482
Solde des opérations sur titres de placement	36 685	177 658
Titre de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotation ou reprise nette aux dépréciations		
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées		
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille		
GAINS OU PERTE SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	36 685	177 658

Note 32 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Produits divers		
Quote-part des opérations faites en commun		
Refacturation	24 313	24 210
Reprises provisions		
Autres produits d'exploitation bancaire	24 313	24 210
Charges diverses		
Quote-part des opérations faites en commun		
Refacturation	(24 308)	(24 201)
Dotations provisions		
Autres charges d'exploitation bancaire	(24 308)	(24 201)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	5	9

Note 33 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Frais de personnel		
Salaires et traitements ⁽¹⁾	(2 776)	(3 935)
Charges sociales	(1 210)	(1 736)
Intéressement et participation	(113)	(111)
Impôts et taxes sur rémunérations	(569)	(516)
Total des charges de personnel	(4 668)	(6 298)
Refacturation et charges de personnel ⁽¹⁾		
Frais de personnel nets	(4 668)	(6 298)
Frais administratifs		
Impôts et taxes	(2 191)	(2 590)
Services extérieurs et autres frais administratifs	(54 110)	(49 211)
Total des charges administratives	(56 301)	(51 801)
Refacturation et charges administratives	3 232	2 485
Frais administratifs nets	(53 069)	(49 316)
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(57 737)	(55 614)

(1) Comme indiqué en note 2, au 31 décembre 2024, la ligne « Refacturation et charges de personnel » intégrait les transferts de charges de personnel pour 12 milliers d'euros, qui au 31 décembre 2025, sont présentés sur les lignes « Salaires et traitements » pour 11 milliers d'euros suite à la suppression du mécanisme de transfert de charge. Cette modification de présentation est sans impact sur le montant de charges générales d'exploitation présenté au 31 décembre 2024.

33.1 Effectif par catégorie de personnel

(en effectif moyen du personnel)	31/12/2025	31/12/2024
Cadres	11	9
Non-cadres		1
TOTAL	11	10
Dont : France	11	10
Étranger		
Dont personnel mis à disposition		

Note 34 COÛT DU RISQUE

Néant.

Note 35 RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

Néant.

Note 36 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Amundi est la société tête de groupe du régime d'intégration fiscale formé depuis l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Le bénéfice fiscal du groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 est de 704 702 164 euros.

Aucun déficit reportable n'a été constaté au niveau du groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

La somme des impôts sur les bénéfices générés par les sociétés du périmètre et constatée en produit chez la société mère est de 200 694 043 euros.

La dette d'impôt dû au Trésor public pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 par la société tête de groupe s'élève à 179 16 818 euros au titre de l'impôt sur les sociétés.

Individuellement et en l'absence d'intégration fiscale, Amundi n'aurait pas payé d'impôt au 31 décembre 2025.

Conventionnellement, les filiales supportent la charge d'impôt sur les bénéfices qu'elles auraient subi en l'absence du régime d'intégration fiscale.

Conformément aux dispositions de la loi de finances 2025, Amundi SA, en qualité de tête de groupe de l'intégration fiscale et ayant réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 3 milliards d'euros sur deux exercices consécutifs clos à compter du 31 décembre 2024, a enregistré dans ses comptes une contribution exceptionnelle additionnelle sur les bénéfices des entreprises. Au 31 décembre 2025, le montant net de cette contribution s'élève à 59 549 362.17 euros.

Note 37 AFFECTATION DES RÉSULTATS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2025
Bénéfice de l'exercice	626 283 475
Affectation Réserve légale	
Report à nouveau antérieur	1 797 803 132
Total (bénéfice distribuable)	2 424 086 607
Affectation	
Distribution Dividende	877 141 886
Report à nouveau après affectation	1 546 944 721
TOTAL	2 424 086 607

Ces éléments sont présentés sur la base de l'affectation qui sera proposée à l'Assemblée générale du 2 juin 2026.

Note 38 IMPLANTATIONS DANS LES ÉTATS OU TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

Néant.

Note 39 RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION

Amundi a versé 2 799 milliers d'euros de rémunération aux membres des organes de direction.

Au cours de l'exercice, il n'a été accordé aucune avance et aucun crédit aux membres des organes d'administration ou de direction, et aucun engagement n'a été pris pour leur compte au titre d'une garantie quelconque.

Les jetons de présence et autres rémunérations perçues par les membres du Conseil d'Administration sont présentés dans le chapitre 2.4.3 « rémunération des mandataires sociaux » du document d'enregistrement universel.

Note 40 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale du groupe Amundi. En conséquence, l'information relative aux honoraires des commissaires aux comptes est indiquée dans l'annexe des comptes consolidés du groupe Amundi.

7.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

À l'Assemblée générale de la société AMUNDI

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AMUNDI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et

donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de

notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe qui fait mention du changement de méthode comptable induit par la première

application du règlement comptable ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation non cotés

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2025, la valeur nette comptable des titres de participation non cotés inscrite au bilan s'élève à 6,6 milliards d'euros et est détaillée dans la note 6 des notes annexes aux états financiers annuels.</p> <p>Comme indiqué dans la note 2.2 des notes annexes aux états financiers annuels, les titres de participation sont enregistrés à leur prix d'acquisition. Ils sont évalués à la clôture de l'exercice en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité.</p> <p>Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur valeur d'acquisition.</p> <p>L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres ou la conjoncture économique.</p> <p>Compte tenu de la part de jugement de la direction intervenant dans le choix des méthodes de détermination de la valeur d'utilité, d'une part, et dans les hypothèses sous-tendant ces méthodes, d'autre part, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation non cotés constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • actualiser par entretien notre compréhension des procédures mises en place par la société Amundi afin d'évaluer les titres de participation non cotés ; • contrôler la permanence des méthodes utilisées dans la détermination des valeurs d'utilité des titres ; • contrôler, par sondages, les agrégats financiers retenus dans l'estimation de la valeur d'utilité de titres en les rapprochant des bilans et comptes de résultat de clôture des participations évaluées ; • comparer, le cas échéant, les niveaux de multiples retenus dans les calculs de valeur d'utilité avec des benchmarks externes ; • enfin, pour les titres dont la valeur d'utilité estimée s'est avérée être inférieure au prix d'acquisition, examiner la cohérence des dépréciations comptabilisées avec le calcul des valeurs d'utilité. <p>Nous avons également vérifié les informations présentées au niveau des annexes aux comptes annuels.</p>

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des

entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général délégué.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AMUNDI par l'Assemblée générale du 27 mai 2025 pour Deloitte & Associés et du 10 mai 2021 pour le cabinet Forvis Mazars SA.

Au 31 décembre 2025, Deloitte & Associés était dans la 1^{ère} année de sa mission et Forvis Mazars SA dans la 5^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les

omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Levallois-Perret et à Paris La Défense, le 31 mars 2026

Les commissaires aux comptes

Forvis Mazars S.A.

Jean Latorzeff

Deloitte & Associés

Marjorie Blanc Lourme

Jean-Baptiste Meugniot